

DU LUNDI 22 SEPTEMBRE AU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 22/09/2025
CéB / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/1648

Réfection de la couche de roulement - Interdiction temporaire de circulation
rue Georges Bizet , restriction temporaire de la circulation rues Marc Antoine Charpentier, Charles
Gounod et Bernard de Jussieu et modification des règles de circulation rue Marc Antoine Charpentier

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de
compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L.2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la
ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le code de la route,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **l'entreprise COLAS VILLEPREUX** – 3, rue Camille Claudel 78450
Villepreux en vue d'effectuer des travaux de réfection de la couche de roulement,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de circulation afin de permettre la
réalisation de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite de 8h30 à 16h** du **lundi 22 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025** :

Rue Georges Bizet, sur la totalité de la voie.

Article 2: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite, sauf riverains, du lundi 22 septembre 2025 au 26 septembre 2025** en fonction de l'avancement des travaux :

Rue Marc Antoine Charpentier, mise en impasse au carrefour avec la rue Georges Bizet.

Article 3: **La rue Charles Gounod est mise en impasse au débouché sur la rue Georges Bizet du lundi 22 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025** en fonction de l'avancement des travaux.

Article 4: **Le tourne à droite et le tourne à gauche sont interdits du lundi 22 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025** en fonction de l'avancement des travaux :

Rue Bernard de Jussieu vers la rue Georges Bizet

Article 5: **Mise à double sens de circulation, pour riverains, du lundi 22 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025** en fonction de l'avancement des travaux :

Rue Marc Antoine Charpentier, dans sa partie comprise entre la rue Bernard de Jussieu et la rue Georges Bizet.

- Article 6: Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux au moins 48 heures avant leur démarrage. Elle devra être conforme aux dispositions en vigueur édictées par les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière. L'entreprise sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.
- Article 7: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 8: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 5 septembre 2025